



02 32 50 61 30

mairie@lahayemalherbe.fr

www.lahayemalherbe.fr

ARRETE 2025/041  
portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal  
de 2ème classe

Le Maire de La Haye Malherbe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme DA COSTA MACHADO Nathalie, adjoint technique territorial</b> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	<b>01/11/ 2025</b> <b>Favorable</b>
<b>Mme LEMAURE Annick, adjoint technique territorial</b> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	2	<b>01/11/ 2025</b> <b>Favorable</b>
<b>Mme SUVARIC Annie, adjoint technique territorial</b> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	3	<b>01/11/ 2025</b> <b>Favorable</b>

Total promouvables : 3  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 3

Total promus : 3  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

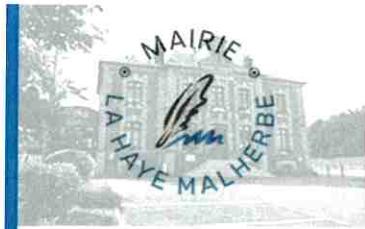
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Haye-Malherbe, le 20 octobre 2025

Le Maire,  
Serge MARAIS





02 32 50 61 30

 mairie@lahayemalherbe.fr

 www.lahayemalherbe.fr

ARRETE 2025/042  
portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal  
De 1ère classe

Le Maire de La Haye Malherbe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. RENAULT Jean-François, adjoint technique territorial principal</b> <i>de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	<b>01/12/ 025</b> <b>Favorable</b>

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Haye-Malherbe, le 20 octobre 2025

Le Maire,  
Serge MARAIS

